

AR PREFECTURE

016-200054047-20180920-2018_09_20_05-DE
Reçu le 24/09/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux tarifs des cimetières et sites cinéraires ainsi que la détermination des durées des concessions à compter du 1^{er} octobre 2018

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 septembre 2018

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

